



## MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE  
Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84  
courriel : servicescolaire@fleville.fr

Chers parents d'élèves,

Le **décret N°2017-1108 du 27 juin 2017** relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques **permet de revenir à la semaine de quatre jours.**

Pour prendre le temps de la concertation, il a été décidé pour l'année 2017/2018 de continuer le rythme des quatre jours et demi, **avec le maintien de la gratuité des TAP dont le coût réel moyen est de 200€/an/enfant**, et ce **malgré le désengagement financier de l'état.**

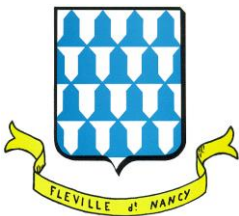
A ce jour, la municipalité et l'ensemble des enseignants du groupe scolaire **sont favorables au retour à la semaine de 4 jours**, qui prévoit six heures de classe chaque jour et le service périscolaire (cantine et garderie durant la pause méridienne + garderie les matins et les soirs). Toutefois, **nous voulons connaître votre avis pour l'année 2018/2019.** C'est pourquoi nous vous remercions de remplir le coupon-réponse ci-dessous qu'il conviendra de donner aux professeurs des écoles de votre enfant ou de déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

**Attention ! Aucun coupon reçu au-delà du 6 novembre ne pourra être pris en compte.**

Nous vous remercions par avance de votre participation.

La Commission Scolaire

✂



## MAIRIE DE FLEVILLE-DEVANT-NANCY

18 rue du Château – 54710 FLEVILLE  
Tél. 03.83.26.35.25 – Fax 03.83.26.13.84  
courriel : servicescolaire@fleville.fr

Nom de votre enfant : .....

Classe : .....

1/ Êtes-vous favorable au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018 ? **OUI NON**

2/ Si réponse NON à la 1<sup>ère</sup> question, l'état ne finançant plus la commune à hauteur de 50€/an/enfant, souhaitez-vous le maintien des TAP dans leur configuration actuelle, moyennant la prise en charge de cette dépense par vos soins ? **OUI NON**

3/ Avez-vous des remarques particulières à formuler ?

---

---

---

---

---

**Attention ! Aucun coupon reçu au-delà du 6 novembre ne pourra être pris en compte.**